

EPE / SPA au capital social de 61.275.180,00 DA R.C. 02 B 18083
N.I.F 000216299033049
EPE – ALGERIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE de SOUK-AHRAS

CONSULTATION N° 31 / DO / 2019

La Direction Opérationnelle de Souk-Ahras, lance un Avis de consultation:
« Installation système vidéo de surveillance au niveau complexe Amirouche et Camp D’aviation de la DO Souk Ahras »

La consultation faisant l’objet du présent cahier des charges s’adresse aux entreprises
Qui ont un certificat d’agrément délivrés par les autorités compétentes pour la vente, l’installation et la
maintenance des équipements sensibles. Peuvent retirer gratuitement le cahier des charges auprès de la :

Direction Opérationnelle de Souk-Ahras
Sise a 16 Rue Badji Mokhtar

Contre UN paiement de la Somme de deux mille dinars (**2000.00 DA**) non-remboursable, représentant les frais
de documentation ET de reprographies. **À régler sur le compte BNA N° : 00100814030000114/36 agence
Souk Ahras.**

Présentation d’offres :

La soumission sera enfermée sous double enveloppe. L’offre sera présentée dans deux (02) enveloppes
distinctes.

Les deux offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires (citées dans le cahier
des charges administratif), doivent parvenir à l’adresse ci-dessous indiquée sous enveloppe principale
anonyme portant la mention suivante :

« A n’ouvrir que par la commission d’ouverture des Plis et d’Evaluation des Offres »
Avis de Consultation N°31/DO/2019

**« « Installation système vidéo de surveillance au niveau complexe Amirouche et Camp D’aviation de
la DO Souk Ahras »**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l’ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous
peine de rejet.

La date limite de réception des offres est fixée à Cinq (05) jours à 09h 30mn à partir de la première date de
publication dans le site WEB d’Algérie Télécom de cet avis.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l’ouverture des plis qui aura lieu en séance publique.

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant une durée de cent vingt (180) jours à
compter de la date limite de dépôt des offres.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la
date de dépôt sera prorogée jusqu’au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Si l’enveloppe extérieure n’est pas marquée comme indiqué ci-dessus, ne sera en aucun cas responsable si
l’offre est égarée ou qu’elle soit restreinte prématurément.